

Violences et fabrique de la subalternité foncière à Sihanoukville, Cambodge

Gabriel Fauveaud

Centre d'études asiatiques, département de géographie, université de Montréal

Courriel : gabriel.fauveaud@umontreal.ca

Résumé

Cet article propose d'analyser le rôle de la violence dans le déploiement des logiques d'exclusion foncière à Sihanoukville, une petite ville secondaire cambodgienne en transformation rapide. Partant du constat que la notion de violence a peu fait l'objet d'analyses transversales et historiques dans l'étude des modes d'appropriation et de développement des ressources foncières, nous étudions, sur le temps long et à différentes échelles spatiales, des mécanismes de violence foncière et des processus d'oppressions sociales qui en découlent. L'article montre finalement que la violence participe plus largement de la fabrique d'une « subalternité foncière » que nous définissons comme une logique d'oppression systémique des citoyens les plus pauvres par leur invisibilisation, leur criminalisation et l'informalisation constante de leurs modes d'occupations de l'espace.

Mots-clés : violence, exclusion, éviction, Sud global, foncier

Abstract

This article examines the connections between violence and land exclusion in Sihanoukville, a small, though rapidly developing, secondary city in Cambodia. Our work begins with the observation that there have been few cross-sectional and historical analyses of the notion of violence within the study of how land resources are acquired and developed. Our approach is therefore to investigate—over the long term and at different spatial scales—the mechanisms of land violence and the processes of social oppression arising from it. This paper demonstrates that land violence is used in the creation of

“land subalternity”, which we define as the systemic oppression of the poorest and most vulnerable inhabitants by using the instruments of invisibilization, criminalization and the constant informalization of their presence in the city.

Keywords: violence, exclusion, displacement, Global South, land

« Comme le dit un dicton khmer : “Les chiens qui sont punis ne sont pas ceux qui mangent du riz, mais ceux qui sont couchés dans la poussière.” » (entretien avec un habitant de Sihanoukville, février 2021)

Introduction

Depuis le milieu des années 2010, la ville de Sihanoukville au Cambodge, principal port du pays et petit centre de villégiature, fait l’objet d’un développement urbain éclair porté par la construction de nouvelles infrastructures de transport et de zones logistiques, de casinos (plus de 150 nouveaux casinos depuis 2015) et la mise en place de mégaprojets immobiliers à vocation touristique qui nourrissent une spéculation foncière galopante. Ces transformations territoriales sont notamment le fruit d’une coopération technique, politique et économique entre le Cambodge et la Chine au nom de la Belt and Road Initiative, la nouvelle politique étrangère globale chinoise lancée en 2013 par Xi Jinping. Pour le gouvernement cambodgien, Sihanoukville et sa région doivent devenir, au cours de la prochaine décennie, la seconde plateforme économique, logistique et industrielle du pays après Phnom Penh, la capitale (Royal Government of Cambodia, 2015). Ce développement urbain très rapide a entraîné une évolution concomitante des logiques d’échange et de valorisation des ressources foncières. Comme le relève régulièrement la presse internationale, il nourrit d’importants conflits fonciers, souvent violents, dont pâtissent en premier lieu les habitants les plus pauvres.

Cette recherche veut comprendre la place et le rôle de la violence dans le déploiement des mécanismes d’exclusion foncière à Sihanoukville. Pour reprendre les mots de Fernand Braudel (2013 [1963]), alors que ces conflits fonciers semblent surgir de manière « précipitée », notre recherche montre qu’ils s’inscrivent aussi dans les « pas lents » des relations foncières et de la fabrique du territoire urbain. Dans ce contexte, le jaillissement des tensions foncières convoque des temporalités et des échelles variées dont la prise en

compte permet de mieux penser le rôle de la violence dans la production de l'espace.

Les processus d'exclusion foncière au Cambodge s'inscrivent dans une trajectoire historique particulière. Le génocide et l'urbicide¹ khmers rouges entre 1975 et 1979, l'abolition de la propriété privée entre 1975 et 1989 et la libéralisation très rapide de l'économie du pays à partir des années 1990 ont posé les jalons de rapports fonciers particulièrement conflictuels, tant dans les espaces ruraux qu'urbains (Blot, 2013 ; Fauveaud, 2015 ; Loughlin et Milne, 2021). Ainsi, l'appropriation, l'accaparement et la valorisation des ressources foncières au Cambodge, et en Asie du Sud-Est en général, s'accompagnent d'une importante « violence foncière » tant physique (évacuations et répression) que sociale (précarisation des plus pauvres, exclusion sociale), politique (criminalisation et dépossession des droits juridiques) et économique (dépossession des biens fonciers et précarisation).

Cet article souhaite ainsi proposer une lecture transversale de la violence associée aux enjeux fonciers. Si la notion de violence traverse la littérature académique portant sur les logiques d'exclusion foncière en Asie du Sud-Est (Hall, Hirsch et Li, 2011 ; Harms, 2016) ou dans le Sud global plus généralement (Peluso et Lund, 2011 ; Zoomers, 2010), peu de recherches la placent au cœur de leurs analyses, malgré quelques exceptions (sur le Cambodge, voir notamment Springer, 2015). Par ailleurs, la violence est souvent étudiée en fonction d'ancrages théoriques fragmentés. Ceux-ci restent très divisés entre : 1) des travaux centrés sur le rôle de l'État et des systèmes de régulation (notamment économiques) dans le déploiement de la violence foncière (Hall, 2011 ; Springer, 2013) ; 2) des analyses politico-économiques des formes de dépossession liées aux modes de privatisation du foncier, à la propriété et à l'accumulation du capital, parfois resituées dans une lecture historique des sociétés coloniales et postcoloniales (voir par exemple Rhoads, 2018) ; 3) des approches considérant la violence comme stratégie ou outil mobilisés dans la réalisation de l'accaparement foncier et la répression des mouvements sociaux (voir par exemple Leitner and Sheppard, 2018) ; 4) des analyses plus ontologiques explorant les processus corporels, émotionnels et identitaires (comme le genre) qui découlent des violences foncières ou conditionnent les

1. Rappelons que dès leur prise du pouvoir, les Khmers rouges vident les villes cambodgiennes de leurs habitants et les déportent dans des camps de travaux forcés. Le terme d'« urbicide » désigne cette tentative d'annihilation de la ville et des citoyens.

mobilisations sociales (voir par exemple Brickell, 2014 ; Schoenberger et Beban, 2018).

Malgré la diversité de ces approches, la notion de violence reste principalement attachée au processus de dépossession foncière, tout en étant analysée à une échelle temporelle courte, centrée sur le moment de l'éviction proprement dit. Dans cet article et à la suite de Marina Kolovou Kouri *et al.* (2021), nous défendons au contraire une approche multidimensionnelle des violences foncières analysées à des échelles temporelles et spatiales variées. Une telle transversalité semble indispensable pour mieux saisir les différentes forces qui participent de la construction des violences et de l'exclusion foncières. En effet, si les conflits fonciers sont traversés par diverses formes de violences, celles-ci ne découlent pas automatiquement d'eux et sont également déterminées par le contexte social, économique et politique qui leur sert de moule. Ces violences restent ainsi attachées aux différents rapports de domination qui organisent les rapports sociaux en général (Bourdieu, 2018 [1972]), tout en représentant une forme d'oppression à part entière participant des inégalités et injustices sociales sur le temps long (Young, 2011).

Nous voyons, dans cet article, comment des formes de violence variées structurent les rapports de pouvoir qui se jouent dans l'appropriation et la valorisation des ressources foncières, ainsi que dans la régulation des rapports fonciers. Nous montrons que ces violences servent non seulement d'instrument d'oppression envers certains groupes de populations considérés comme « indésirables », mais aussi qu'elles les maintiennent dans ce que nous nommons une « subalternité foncière ». En prenant appui sur Chakravorty Spivak Gayatri (2005) et Ananya Roy (2011), nous définissons cette dernière comme la mise en place, sur le temps long et par la violence, d'une oppression systémique des citadins les plus pauvres par leur invisibilisation, leur criminalisation et l'informalisation constante de leurs modes d'occupations de l'espace. La subalternité foncière représente en ce sens une forme d'oppression dont la violence est l'un des dispositifs centraux.

Cet article s'appuie sur des recherches ethnographiques menées à Phnom Penh et à Sihanoukville, entre 2019 et 2021. Elles comprennent un important travail d'observation, la collecte et l'analyse de documents officiels, de rapports techniques, d'articles de presse et de discours politiques, ainsi que la réalisation de près de soixante-dix entretiens semi-directifs (effectués en khmer principalement, parfois en mandarin, et retranscrits en anglais) auprès d'habitants de Sihanoukville, de représentants territoriaux locaux, d'experts et

de membres de groupes criminels. Dans ce texte, le codage des entretiens suit la dénomination suivante : « OF » désigne les employés publics, « EX » des experts ayant une connaissance privilégiée du sujet, « RE » les résidents des zones d’habitat précaire et « F » les acteurs de la criminalité ; le numéro qui suit la lettre est aléatoire et sert à distinguer les personnes ayant répondu à l’enquête ; vient ensuite l’année de réalisation de l’entretien. De nombreux entretiens avec les habitants ont été conduits en groupe.

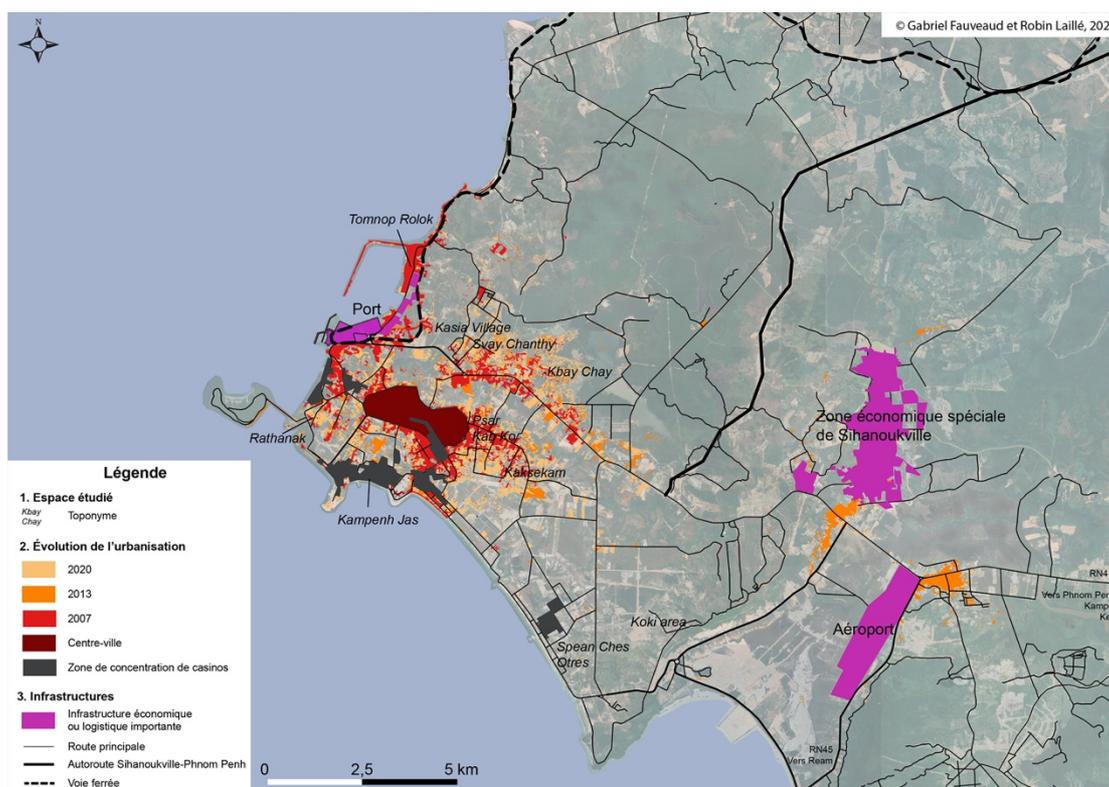


Figure 1 : Dynamiques du développement urbain de Sihanoukville et zones d’enquête

Source du fond cartographique : Google Earth (images 2022 : TerraMetrics, CNES/Airbus, Maxar Technologies)

Conception et réalisation : Gabriel Fauveaud et Robin Laillé, 2022

Institutionnalisation et normalisation de l’exclusion foncière

Aux jalons de la violence foncière : une réappropriation foncière au coup par coup entre les années 1980 et 2000

Les exclusions foncières à Sihanoukville se sont déroulées sur le temps long et restent tributaires d’un contexte urbain caractérisé par une forte

violence sociale, à l'image des activités qui s'y sont développées. Comme l'ensemble des villes du Cambodge, Sihanoukville est vidée de ses habitants en 1975. À la chute du régime khmer rouge à la suite de l'intervention de l'armée vietnamienne, la repopulation de la ville est notamment dictée, comme à Phnom Penh (voir Carrier, 2019), par des raisons de sécurité. En effet, la présence de poches de résistance khmère rouge aux alentours de la ville conditionne la localisation des habitants dans des zones sécurisées à l'intérieur de la ville et sur les espaces côtiers proches du centre-ville, où se pratique la pêche (RE10_2021).

De la réouverture de la ville en 1979 jusqu'au cours des années 1980, les appropriations foncières se font selon quatre modalités principales. Tout d'abord, entre 1979 et le début des années 1980, une partie des habitants s'installent de manière spontanée : « nous pouvions prendre autant de terres que nous voulions » (RE18_2021). Pour ces nouveaux venus, la plupart des anciens habitants sont morts sous les Khmers rouges et leurs maisons sont donc abandonnées (RE18_2021 ; RE20_2021). Les habitants tendent ainsi à se rassembler dans des secteurs spécifiques de la ville et à se partager des terrains par peur des fantômes et afin de rester proche les uns des autres (RE18_2021 ; RE20_2021). Par la suite, une partie des administrations cèdent des terrains à leurs employés et à des militaires démobilisés sans certifier officiellement les transferts de propriété. Peu à peu, ces premières installations entraînent de nouvelles migrations de membres de la famille, d'amis ou de personnes du même village. Dans bien des cas, les terrains initiaux sont divisés et loués ou échangés avec les nouveaux arrivants (OF7_2021). Enfin, et dans un contexte où la propriété privée n'est toujours pas réintroduite, un petit commerce foncier se développe peu à peu ; il est ainsi possible d'acheter des terrains contre quelques grammes d'or, des bijoux ou de la monnaie étrangère, notamment des bahts thaïlandais (RE2_2021). Dans les années 1980, la ville se repeuple donc lentement. Les migrations sont principalement motivées par les activités administratives – celles du port –, la présence de quelques usines, la pêche et le développement du secteur agricole. Le processus de repopulation densifie petit à petit le centre-ville autour des administrations ainsi que quelques noyaux d'habitations sur la côte et autour du port (OF7_2021).

L'accueil de contingents australiens, belges et français de l'Autorité provisoire des Nations unies au Cambodge (Apronuc)² entre 1992 et 1993 sont propices au redémarrage d'activités de services comme les hôtels, les

2. L'Apronuc est l'autorité internationale de transition, sous supervision des Nations unies, chargée de l'organisation des premières élections libres depuis la prise de pouvoir des Khmers rouges.

restaurants et les karaokés (qui sont aussi d'importants lieux de prostitution). À partir de la deuxième moitié des années 1990, les activités de villégiature progressent et la ville accueille un nombre croissant de touristes internationaux. Elle se spécialise peu à peu en tant que station balnéaire. L'industrie touristique engendre également une accélération des migrations provinciales, notamment de paysans et de travailleurs pauvres qui espèrent tirer parti de l'essor économique local. Ces nouvelles installations favorisent l'expansion des espaces d'habitat précaires.

En parallèle, Sihanoukville devient un espace de développement des activités illégales au Cambodge. La présence de touristes internationaux, la porosité des frontières nationales et la corruption en font une plateforme de relais et de développement du commerce de drogue et du blanchiment d'argent. Ces activités illégales sont organisées par un large éventail d'individus souvent sulfureux (parfois recherchés dans leur pays ou par Interpol) et de groupes mafieux régionaux ou internationaux, notamment russes et chinois. Bien que cette réalité dépasse le cadrage thématique du présent article, il est important de noter que ce contexte exacerbe la violence sociale à l'échelle locale depuis les années 1990 jusqu'à nos jours et conditionne en partie les modalités de l'épanouissement plus récent des secteurs du jeu et des investissements immobiliers internationaux (voir notamment Franceschini, 2020).

L'arrivée des contingents de l'Apronuc en 1992 permet également un redémarrage de l'immobilier. Les enregistrements fonciers sont alors presque inexistants, malgré la réintroduction de la propriété privée en 1989 et le vote d'une première loi foncière en 1992 qui précise les modalités d'enregistrement (par exemple : arpentage, cadastre, actes de vente). Sous l'autorité du gouverneur Ith Chethola (1998-2003), les dynamiques du développement urbain se font ainsi au « coup par coup ». Les autorités provinciales, les représentants territoriaux locaux et l'armée (qui contrôle une partie importante du foncier depuis 1979) organisent les installations et les échanges fonciers au gré des va-et-vient des habitants en attribuant, moyennant paiement, des « accords de résidence » qui n'ont pas de valeur juridique (RE10_2021).

Nous avons vu que, entre la deuxième moitié des années 1980 et les années 2000, le développement touristique et l'accélération de la croissance urbaine entraînent l'extension des zones de logements spontanées situées principalement sur la côte, dans les zones périurbaines et sur des terrains publics. Les habitants de ces espaces sont alors victimes, de manière répétée,

d'accaparements fonciers, d'évictions et de déguerpissements ainsi que de relocalisations forcées.

Une systématisation de la violence foncière envers les résidents pauvres

À partir du départ de l'armée vietnamienne en 1986 et pendant les années 1990, quelques opérations de relocalisation sont menées par les autorités locales. Bien que les raisons n'en soient pas claires, il s'agirait principalement de libérer des terrains considérés stratégiques tels que les espaces côtiers proches du centre-ville (par exemple : Tomnop Rolok, Rathanak, Kampenh Jas) et de la zone portuaire, des terrains publics ou encore des espaces bordant le chemin de fer (OF7_2021 ; RE31_2021). Les habitants concernés sont déplacés et ballottés entre différents lieux de relocalisation ou tout simplement évincés de leurs terres. Certains terrains prévus pour les accueillir se situent parfois dans des endroits impossibles à habiter, comme des espaces forestiers situés à une quinzaine de kilomètres de la ville et qui ne disposent ni d'eau ni d'électricité (RE10_2021) et où les attaques de tigres et d'éléphants sont fréquentes (OF7_2021). Dans d'autres cas, les terrains prévus pour les relocalisations sont eux-mêmes accaparés par des membres de l'administration territoriale ou des militaires.

Tout ceci force bien souvent les familles déplacées à revenir dans leur quartier initial. Ces retours se produisent bien souvent moyennant l'accord du représentant territorial local et le paiement d'une somme d'argent (OF7_2021). Certains ménages, principalement ceux qui occupent les zones côtières, font donc l'objet d'évictions à répétition (RE31_2021). Celles-ci deviennent, pour une partie de la population, un horizon probable, voire certain de leur installation : « Nous avons acheté cette terre en sachant que le risque de nous faire expulser était très élevé. Nous le savions avant d'acheter la terre » (RE4_2021). La précarité et la violence foncières deviennent ainsi, au fil des ans, des caractéristiques inhérentes à la vulnérabilité de la situation sociale et économique d'une partie des habitants de Sihanoukville. Elles deviennent, ce faisant, des déterminants majeurs de la condition sociale des habitants les plus pauvres.

L'arrivée au pouvoir du gouverneur Say Hak en 2003 marque une accélération de la violence foncière à grande échelle. Dès son entrée en fonction, il annule la majorité des autorisations de résidence délivrées aux citadins pauvres (RE10_2021). Son premier discours officiel est clair : « la police arrêtera les villageois impliqués dans les litiges fonciers ». Say Hak ordonne de

nombreuses affaires en justice et organise des expulsions dans l'ensemble de la ville. Rien qu'entre 2004 et 2006, près de 1 400 ménages sont violemment expulsés de leurs logements (OF5_2021 ; RE10_2021 ; RE12_2021 ; RE13_2021 ; RE25_2021). Six ans après le début de son mandat, il est démis de ses fonctions et ouvertement critiqué par le Premier ministre Hun Sen, qui lui reproche la montée des contestations sociales, ce qui effraie le pouvoir en place. Malgré ce désaveu, l'ère Say Hak légitime et institutionnalise les accaparements fonciers et les évictions, systématisant ainsi les violences foncières envers les habitants pauvres.

« L'occupant illégal » comme catégorie de l'action publique pour l'aménagement urbain

La normalisation du droit de propriété privée au Cambodge au tournant des années 2000 a entraîné, en retour, une croissance du nombre d'évictions foncières justifiées par la criminalisation accrue des habitants ne possédant pas de titres de propriété formels (Springer, 2013). À Sihanoukville, cette dynamique d'exclusion foncière a été accentuée par des politiques d'aménagement portées par l'État et des agences de développement international.

À partir de la fin des années 1990, le gouvernement cambodgien, avec l'aide financière de la Banque asiatique de développement (BAD) et l'appui technique d'agences internationales de développement, met en œuvre différents projets de réhabilitation des infrastructures (port, routes, chemin de fer et construction d'une zone économique spéciale). Ces projets sont prolongés par la réalisation d'un plan d'aménagement stratégique par l'Agence japonaise de coopération internationale (Jica) en 2010, laquelle émet des recommandations pour la gestion des « communautés pauvres » installées spontanément à proximité du port et du chemin de fer, notamment à Tomnop Rolok. Pour les habitants affectés par ces projets d'aménagement et que nous avons pu interroger, le schéma directeur de la Jica a été perçu au début comme la promesse d'un renouveau du développement de leur ville (RE1_2021) ; tel est également le discours soutenu et porté par les autorités publiques pour justifier les impacts des projets (RE1_2021 ; OF7_2021). Bien reçu au départ par la population locale, le plan de la Jica a pour conséquence, au tournant des années 2000, un engouement pour le Japon. Chacun s'essaie à l'apprentissage du japonais, les jeunes regardent des séries japonaises, les plus âgés soulignent

l'adaptation des plus jeunes et les encouragent à apprendre la langue et les coutumes au plus vite.

Néanmoins, le travail de la Jica a conforté les politiques publiques répressives menées contre les populations précaires, malgré le respect de « bonnes pratiques sociales » en matière de réhabilitation urbaine affiché par cette organisation³. Le schéma directeur réalisé par cette dernière emploie ainsi le terme « d'occupants illégaux » et précise que des « mesures drastiques » doivent être entreprises pour évincer les « communautés illégales » vivant à proximité de la zone portuaire, car elles mettraient en danger les activités qui s'y déroulent (Jica et MLMUPC, 2010). Entre 1998 et 2011, la réhabilitation des infrastructures a entraîné l'éviction et le déplacement de 140 familles environ. Une partie des habitants est relocalisée à l'est de Tomnop Rolok (Kasia village et Svay Chanthy) et dans la zone naturelle protégée de Kbay Chay, où vit par ailleurs une centaine de familles dont la moitié est évincée pour faire place aux nouveaux venus. Cependant, les promesses de la Jica, de la BAD et du gouvernement ne sont pas tenues. L'aménagement des nouveaux terrains fait défaut et la plupart des ménages n'accèdent pas à la propriété formelle, car les autorités locales ne délivrent finalement pas de papiers de propriété contrairement à ce qui a été promis initialement, tout en proférant des menaces contre ceux qui en font la demande : « lorsque nous avons demandé ce papier [le certificat de propriété], nous avons été accusés d'être du parti d'opposition. Comment vous sentirez-vous si vous étiez accusé de cette manière ? » (RE12_2021). Pour notre interlocuteur, le constat est ainsi amer : « ils sont tous inutiles » (RE12_2021). De nombreux ménages interrogés se sont ainsi sentis floués et trahis par la Jica et la BAD.

Cet exemple montre comment les politiques d'aménagement menées en partenariat avec des organisations internationales ont contribué à stigmatiser les populations subalternes. Afin de justifier leur intervention, les acteurs institutionnels ont mis en œuvre des politiques publiques qui participent à un changement de la catégorisation des habitants occupant des espaces convoités pour le développement des équipements les plus stratégiques de la ville portuaire. Ces résidents ne sont plus seulement considérés comme « pauvres » par les autorités locales, dans les discours ou dans la documentation institutionnelle, ils sont désormais devenus des habitants « illégaux », identifiables par leurs modes d'occupation de l'espace (habitats considérés comme précaires) et leurs « statuts fonciers » (occupation sans titre officiel de

3. Ce n'est pas la première fois que la Jica participe à des projets de développement territorial impliquant des évictions forcées de population en Asie du Sud-Est (voir Fauveaud, 2022).

propriété). Dans ce contexte, la subalternité foncière est également le produit de l'action publique dont l'entreprise de catégorisation nourrit une « politique de peuplement » (Desage, Morel Journel et Pala, 2019) normalisant les violences foncières commises envers les groupes subalternes.

Une violence foncière fruit de rapports de pouvoir multiformes

Une importante violence foncière entre les habitants

La subalternité foncière et la violence sociale qui la constitue sont aussi tributaires de rapports fonciers conflictuels qui s'établissent au sein même des quartiers précaires, parfois sur le temps long. Le cas des évictions successives des habitants de Kaksekam, un espace villageois occupé depuis le début des années 1980 et situé en périphérie de la ville-centre, aux abords du ministère de l'Agriculture, en témoigne. Les résidents font l'objet d'une première éviction en 1987, lorsque le gouvernement décide de construire des granges à riz autour du ministère. Ils sont alors relocalisés aux alentours du marché Kab Ko, un espace peu éloigné de Kaksekam et proche du ministère de la Justice de l'époque. L'endroit est déjà occupé partiellement par des travailleurs du ministère. En 1997, le gouvernement annonce la création d'un nouveau centre commercial dans cette zone, ce qui suppose l'éviction d'une grande partie des habitants.

Au début, les résidents se sentent en relative sécurité face au projet d'éviction. Le statut de fonctionnaire de leurs voisins du ministère de la Justice, également ciblés par le programme de relocalisation, les rassure. Parmi ces fonctionnaires, un juge, lui aussi concerné par la menace d'éviction, décide de mener l'affaire en justice à Phnom Penh avec une centaine d'habitants. Le tribunal de la capitale déboute la demande d'annulation du projet d'éviction. Cependant, il octroie une compensation de 400 USD par famille et leur cède de nouveaux terrains aux alentours de l'ancien village de Kaksekam pour leur relocalisation. Cependant, après l'éviction, seules trois familles reçoivent la compensation financière et les terrains alloués aux habitants s'avèrent très petits (6 x 10 mètres). En outre, leur attribution s'est faite de manière floue. Certains ont pu choisir leurs nouveaux terrains, lorsque d'autres se sont vu attribuer le leur par tirage au sort. Cette situation a attisé les conflits entre les habitants eux-mêmes, les uns accusant les autres de profiter de la situation pour s'enrichir personnellement. Par ailleurs, les nouveaux terrains ne se

trouvent pas aux abords de l'ancien ministère de l'Agriculture, situé sur une colline, mais dans des zones inondables en contrebas. À la saison des pluies notamment, les résidents doivent ainsi utiliser des bateaux pour se déplacer (RE27_2021, RE28_2021). L'accès à l'eau potable et à l'électricité y est aussi très difficile. (RE28_2021). Environ la moitié des familles quitte la zone de relocalisation de Kaksekam dès la première année, et seulement une cinquantaine de familles y construit leur maison.

De surcroît, les habitants réalisent que le centre commercial, encore en construction, qui justifiait leur éviction, ne couvre finalement pas l'ensemble des terrains réquisitionnés et qu'une partie des terrains aurait ainsi été attribuée à des officiels proches d'un haut placé du gouvernement provincial. En même temps, ils constatent que le juge qui avait porté l'affaire en justice a en fin de compte gardé son terrain. Ils tentent alors de protester en l'accusant d'avoir accaparé une grande part des compensations qui leur étaient destinées et d'avoir été « payé » par les autorités (RE28_2021). À la suite de ces protestations, chaque famille obtient 40 tôles en fer, ce qui permet à chacune de construire un toit.

Dans d'autres cas, la violence foncière sert les intérêts d'habitants opportunistes qui tirent parti de la criminalisation des ménages sans ressources. Ainsi dans la ville-centre, un habitant avec des moyens financiers relatifs s'approprie informellement un terrain à Kbay Chhay, proche d'une des zones de relocalisation d'habitants affectés par le projet de réhabilitation du chemin de fer. Il engage par la suite des ouvriers y résidant pour construire sa maison. La police arrête et emprisonne les ouvriers qui sont accusés d'édifier une maison sur un terrain approprié illégalement. Le propriétaire, connu de tous, n'est pas inquiété. Les ouvriers sortent de prison après deux ans, car leur famille a payé le montant exigé par la police locale : « si tu ne peux pas payer, tu ne peux pas sortir [de prison] » (RE12_2021).

Ces exemples illustrent comment la violence foncière est le produit de relations de pouvoirs complexes impliquant des traitements différenciés en fonction des statuts sociaux, des rapports de force en présence et de l'évaluation des situations particulières par les autorités locales. Dans ce contexte, le rôle des élites et l'organisation néopatrimoniale des institutions publiques⁴ sont également des déterminants centraux de la violence foncière.

4. La notion de néopatrimonialisme est entendue ici comme un processus de privatisation de l'État, de ses institutions et de ses ressources par des individus, des clans et des familles à des fins d'enrichissement personnel.

Un partage du territoire au profit des élites politico-économiques

À l'échelle de l'ensemble de la ville, la subalternité foncière est aussi le produit de stratégies mises en œuvre par les élites politico-économiques qui se partagent les ressources foncières afin de tirer parti de la croissance des prix fonciers et de la spéculation. Le coup d'État de 1997 et le recentrage des forces politiques cambodgiennes autour du Parti du peuple cambodgien accentuent la mainmise sur les ressources foncières des magnats politiques et économiques cambodgiens. La période de Say Hak démontre le rôle structurant de l'organisation néopatrimoniale de l'appareil d'État cambodgien dans ces processus. Si les accaparements fonciers menés par les élites politico-économiques restent obscurs car difficiles à documenter, leur ampleur se fait jour au fur et à mesure des évictions et des conflits. Dès le début des années 1990, des chefs de villages et des habitants notent la possession de terres par de « puissants Okhnas⁵ qui sont restés silencieux pendant longtemps » (OF8_2021). Nous pouvons poser l'hypothèse que certaines élites économiques et institutionnelles ont perçu assez tôt le caractère stratégique de l'appropriation de terres dans la principale ville portuaire du pays, alors même que son développement restait somme toute embryonnaire. De plus, l'importance des possessions de l'armée à Sihanoukville favorise un transfert du contrôle foncier des élites militaires vers les élites économiques ou institutionnelles, comme cela a été le cas dans de nombreux territoires cambodgiens⁶.

Les conflits qui émergent dans la partie sud-est de la Municipalité, autour des terres de Spean Ches Otres Jas et de la zone de Koki, illustrent la manière dont la territorialisation de la violence foncière est structurée, sur le temps long et à des échelles spatiales variées, par un important néopatrimonialisme. Cette vaste portion de territoire composé d'espaces côtiers, forestiers et collinéens accueille un nombre croissant de ménages à partir de la fin des années 1980. Des membres de l'armée et des représentants territoriaux locaux cèdent ou monnayent des parcelles à des habitants. Parmi ces derniers, certains achètent des autorisations d'installations dans la zone auprès des autorités locales, lorsque d'autres s'y installent sans accord formel. Si quelques évictions ont lieu à la fin des années 1980, de nouvelles installations se produisent dans les

5. Les « Okhnas » sont des individus qui ont contribué de manière significative au développement du pays et auxquels le gouvernement cambodgien a délivré officiellement un titre honorifique. Le terme désigne, dans le langage courant, des personnages politiques et économiques puissants qui ont un pouvoir très important.

6. Voir notamment le rapport [Cambodia's Dirty Dozen, A Long History of Rights Abuses by Hun Sen's Generals de Human Rights Watch](#) du 27 juin 2018 (consulté le 25 novembre 2022).

années 1990, notamment alimentées par les évictions qui se déroulent dans le centre-ville. De manière générale, les habitants s'installent avec un relatif sentiment de sécurité favorisé par l'autorisation tacite de leur venue par des représentants territoriaux locaux et des militaires.

Entre 1992 et 2000, cependant, de nombreux terrains de la zone sont cédés à des magnats politiques et économiques cambodgiens à la fois par de hauts gradés de l'armée et par les autorités provinciales. Bien souvent, ces transferts de possession, réalisés par concession ou par acquisition de propriétés, ne pas mènent pas à une délimitation claire des nouvelles propriétés. Les habitants de la zone sont principalement informés de ces transactions par le bouche-à-oreille ou par l'installation de gardes privés sur les parcelles chargés de les protéger contre d'éventuelles installations spontanées. Un important flou sur la nature de la possession foncière dans la zone s'instaure donc peu à peu, entre possession de fait des habitants, mais peu certifiée formellement ; propriété publique, gérée par les autorités provinciales et l'armée ; et propriétés ou possessions (dans le cas de concessions) certifiées des élites politiques et économiques.

Des évictions dans le centre-ville favorisent de nouvelles installations dans cette zone en 2004. Cependant, la croissance de l'activité touristique et celle du développement urbain en font un espace de plus en plus convoité pour sa situation côtière et la beauté de ses paysages. Le gouvernement et les magnats augmentent leurs pressions sur les résidents en multipliant les poursuites juridiques auprès des tribunaux. Une première éviction massive de 95 familles a lieu en 2005, à la suite de la concession par le gouverneur d'une partie des terres d'Otres à un général de l'armée. L'installation de clôtures sépare le village de pêcheurs situé à Otres en deux et ferme l'accès au littoral. De plus, en 2007, 105 familles sont évincées par plus de 150 hommes de l'armée et de la police. Les maisons sont brûlées avec les effets personnels des familles (et, avec eux, d'éventuels documents de possession)⁷. Des expulsions sporadiques se multiplient au cours des années suivantes, jusqu'à l'éviction des dernières familles du village de pêcheurs d'Otres en 2016, ce qui n'empêche pas le repeuplement spontané de certaines zones à partir des mois suivants. En effet, ce dernier est toléré par les autorités locales dans le but de gagner les faveurs des électeurs pour les élections nationales de 2016 et communales

7. Voir la fiche d'information [Illegal Forced Eviction of 105 Families in Sihanoukville Fact Sheet](#), de la Cambodian League for the Promotion and Defense of Human Rights, consulté le 28 novembre 2022.

de 2017. Cependant, une grande partie de ces familles est de nouveau expulsée violemment en 2019.

Si tous les habitants de la zone Koki-Otres n'ont pas été concernés par les évictions, ceux qui en ont pâti sont les plus pauvres, les moins informés et les moins bien connectés aux autorités locales (EX1_2019). Au total, dans cette zone, la trentaine de grands propriétaires de terres ou de concessions que nous avons pu identifier nommément à partir des entretiens menés et de la documentation disponible comprend les principaux hommes politiques du pays et leurs enfants, de très hauts gradés de l'armée, les plus grands hommes d'affaires du Cambodge, des ministres ou d'anciens gouverneurs provinciaux, des professionnels de l'immobilier, des personnes occupant des positions administratives stratégiques dans l'administration provinciale et, depuis plus récemment, de nouvelles élites économiques et politiques cambodgiennes qui se sont enrichies au cours de la dernière décennie.

Rapports de domination et violence ontologique

Ces accaparements fonciers à grande échelle s'accompagnent de la normalisation d'une violence sociale du quotidien, qui maintient les habitants des zones d'habitat spontané dans une position subalterne par rapport à des propriétaires puissants :

« Lorsque des hommes sont venus et ont détruit nos maisons, ils étaient employés par des gens riches ou puissants. Ils nous ont dit que quand ils partiront, on pourra reprendre toutes nos affaires et reconstruire nos maisons, et qu'ils sont venus seulement parce que quelqu'un leur a ordonné de le faire. » (RE14_2021)

Dans ce contexte, la violence foncière se traduit par l'exercice d'une violence physique et psychologique permanente s'apparentant à des stratégies de « domicile » (Porteous et Smith, 2001). Ces mécanismes d'oppression pérennisent le caractère temporaire des installations précaires et maintiennent les populations marginalisées dans une peur constante. Cette violence du quotidien attachée à la propriété des puissants est d'ailleurs susceptible d'éclater à n'importe quel moment. En 2018, des gardiens postés sur un terrain appartenant à l'un des plus hauts gradés de l'armée cambodgienne attaquent

violemment et sans raison un motocycliste qui passait près de la propriété et menaçait de mort un témoin de l'incident⁸.

Cette violence peut aussi s'exprimer de manière extrême. À Koki, que nous avons mentionné dans la section précédente, le gouvernement nie le meurtre d'un villageois par la police lors d'une éviction en 2019 et soutient qu'il est « seulement » handicapé malgré les preuves de son décès apportées par les habitants et des organisations internationales (EX1_2019). La mort d'un membre de la communauté a finalement permis aux habitants qui ont pu rester dans la zone de pérenniser, du moins temporairement, leur installation : « si personne n'était mort, nous n'aurions pas pu vivre ici. [...] Il est mort pour notre bien. » (RE14_2021). La mort, cet horizon ultime de la violence que les autorités politiques ont dans ce cas précis choisi de nier, peut donc représenter un déterminant des processus d'installation des habitants paupérisés. Comme démontre l'extrait d'entretien précédent, ces derniers en ont bien conscience : obtenir une plus grande stabilité d'installation, quoique sûrement temporaire, passe par l'expérience d'une violence extrême, voire sacrificielle.

D'un côté, ces rapports de domination sont partiellement dépersonnifiés et opaques. Le gouvernement, les puissants et les compagnies privées forment un tout dont il faut se méfier :

« Ils développent quelque chose. Ils sont tous riches et n'ont pas le temps de nous parler [...]. Tout ce que j'ai entendu c'est que cette terre appartient à telle ou telle compagnie [...]. Une fois il y avait une voiture du gouvernement. Ils disaient qu'ils étaient du ministère de la Forêt, et que nous devions partir. Mais le village ne les a pas crus. La plupart du temps, les compagnies nous trompent. » (RE14_2021)

D'un autre côté, les habitants sont souvent capables de nommer les propriétaires ou les membres du gouvernement qui ordonnent les processus d'éviction, ainsi que les membres de leurs familles impliqués dans les accaparements. Entre anonymisation de la violence et personnification du pouvoir se dessine une analyse sociale des logiques de domination par les habitants précarisés qui dépasse de loin les enjeux fonciers et démontre le poids de la violence ontologique dans la structuration des inégalités sociales au Cambodge :

« C'est l'habitude des Khmers. Ne pas être respectueux avec ceux qui travaillent à des positions inférieures. Ils peuvent dire que nous ne sommes pas très

8. Voir note 6.

éduqués [...] et que nous sommes tous inutiles. Mais ceux qui sont arrivés à des positions élevées dans différents ministères et départements, même s'ils ne travaillent pas beaucoup et ne sont pas éduqués, ils obtiennent quand même beaucoup de respect. » (OF7_2021)

Une violence foncière exacerbée par le boom du développement urbain

L'afflux massif de capitaux chinois et le boom immobilier qui en a résulté exacerbent finalement les violences foncières qui se sont instituées sur le temps long. À partir de la deuxième moitié des années 2010 en effet, les terrains centraux sont rachetés par des promoteurs privés pour la construction d'hôtels et de casinos. Les espaces périurbains, principalement à l'est, se situent de plus en plus stratégiquement au cœur d'un corridor de développement touristique côtier reliant Koh Kong, Sihanoukville, Ream, Kampot et Kep. De très vastes concessions foncières sont ainsi accordées à des promoteurs privés pour le développement de grands projets touristiques. Ce développement urbain éclair entraîne une forte croissance des migrations provinciales, interprovinciales et internationales, mais aussi de la demande résidentielle. Les installations spontanées de nouveaux habitants continuent à la faveur de l'augmentation des migrations de travailleurs précaires employés dans la construction et l'économie touristique. Ces derniers ont de moins en moins la possibilité de loger dans le centre-ville devenu trop dispendieux.

1 552 autorisations de construction sont ainsi délivrées entre juillet 2017 et décembre 2020, tandis que les prix fonciers nominaux augmentent de 117 % en moyenne entre 2017 et 2020 au sein des espaces centraux, et de 53 % en moyenne dans les espaces résidentiels périurbains (CBRE, 2020). Entre 2015 et 2019, les employés listés au ministère du Travail passent de 38 000 à 95 000, tandis que la population d'origine chinoise passe de 60 000 à 180 000 (F1_2021). Une partie des propriétaires cambodgiens mettent en place une offre de logements destinée à cette population ouvrière croissante. Des constructions précaires sont édifiées à la hâte, tandis que, dans les maisons, de nombreuses chambres sont transformées en dortoirs. L'offre ne suit cependant pas la demande. Par ailleurs, de nombreux propriétaires cambodgiens réservent leurs locations aux travailleurs chinois, car cela « rapporte plus » ; certains casinos et hôtels sécurisent des logements pour leurs employés en louant des bâtiments entiers (OF8_2021). Enfin, de nombreux représentants territoriaux cambodgiens profitent de cette manne financière chinoise en imposant des taxes informelles élevées aux locataires chinois (RE3_2021). La combinaison de

ces facteurs entraîne ainsi une augmentation généralisée des loyers résidentiels, qui triplent ou quadruplent à partir de 2017 (RE11_2021), tandis que le prix des baux commerciaux explose véritablement, poussant les commerces les plus précaires à fermer ou à déménager (RE17_2021). Dans ce contexte, Sihanoukville connaît une croissance des inégalités de revenus entre ceux qui possèdent des terrains ou des logements, et qui peuvent profiter de l'augmentation des prix, et ceux qui peinent à se loger ou à payer leur loyer (OF7_2021). L'accès au logement pour la population précaire cambodgienne devient ainsi plus onéreux et difficile. Cette situation pousse les moins nantis à s'installer au sein de zones d'habitat spontané, notamment dans le périurbain et les espaces naturels protégés (RE14_2021). Il est à attendre que cette pression du marché immobilier, conjuguée à l'accélération du développement de grands projets urbains, exacerbe les formes de violences foncières analysées, bien que la pandémie de COVID-19 ait entraîné une baisse drastique de la présence chinoise à Sihanoukville.

Conclusion

Dans cet article, nous nous sommes demandé comment la violence conditionne les processus d'exclusion attachés aux modes d'appropriation et de valorisation des ressources foncières à Sihanoukville, une ville secondaire d'Asie du Sud-Est en transformation rapide. Pour ce faire, nous avons proposé une analyse historique, multiscalaire (de l'échelle d'une ville secondaire à celles de quartiers ou de situations spécifiques) et intercatégorielle (en considérant différentes catégories de violence) des dynamiques d'exclusions foncières. En centrant notre étude sur les violences subies par des ménages occupant des terrains convoités pour le développement de projets immobiliers et d'infrastructures stratégiques, nous avons montré que les injustices sociales et spatiales subies par de nombreux habitants ne sont pas la conséquence automatique de « l'informalité » de leurs modes d'occupation de l'espace, de la pauvreté ou des inégalités socio-économiques. Elles sont, au contraire, plutôt conditionnées par l'articulation de différentes formes de violence, résultat de rapports de pouvoir multiformes, de politiques d'aménagement, de modes de gouvernement et de politiques économiques spécifiques. La violence n'est alors pas que le résultat ou l'instrument de l'exclusion d'habitants paupérisés : elle correspond à un dispositif central des stratégies d'appropriation, d'accaparement et de contrôle des ressources foncières menées tant par l'État et ses représentants, que par des spéculateurs fonciers privés.

Dans ce contexte, nous avons montré que la violence se construit à l'interface de temporalités multiples, tant sur le temps long que dans le quotidien. Cette articulation des temporalités de la violence et de l'exclusion foncières détermine la construction et l'exercice des mécanismes d'oppression subis par les populations paupérisées. Œuvrant simultanément, ceux-ci sont au cœur de la constitution de ce que nous avons nommé la « subalternité foncière » qui désigne pour nous une condition citadine partagée par les habitants les plus pauvres faisant face à une violence foncière aussi multiforme que pérenne. Cette perspective sur le temps long dessine les contours d'une « histoire de la violence foncière » qu'il nous semble indispensable d'intégrer aux analyses portant sur les processus contemporains d'exclusion foncière.

Remerciements

Nous tenons à remercier les deux évaluateurs ou évaluatrices anonymes pour leurs commentaires et conseils, aussi précis que pertinents, qui nous ont permis d'améliorer sensiblement le rendu final. Nous souhaitons également remercier le Fonds de recherche du Québec – Société et culture et l'ANR VinoRosa qui ont participé financièrement à la réalisation de cette recherche. Enfin, je tiens à remercier Joseph Lukacs, nom d'emprunt visant à conserver l'anonymat qu'il a requis au regard de la sensibilité des données présentées ici, pour son appui dans la collecte des données et leur analyse. L'emploi du « nous » dans cet article désigne ce travail de coproduction.

Pour citer cet article

Fauveaud Gabriel, 2023, « Violences et fabrique de la subalternité foncière à Sihanoukville, Cambodge » [“Violence and the making of land subalternity in Sihanoukville, Cambodia”], *Justice spatiale / Spatial Justice*, 18 (<http://www.jssj.org/article/violences-et-fabrique-de-la-subalternite-fonciere/>).

Bibliographie

Blot Julie, 2013, *Les déguerpissements à Phnom Penh (Cambodge). Déplacements forcés et relocalisations contraintes des citadins pauvres*, thèse de doctorat en géographie, université Paris 4.

- Bourdieu** Pierre, 2018 [1972], *Esquisse d'une théorie de la pratique. Précédé de trois études d'ethnologie kabyle*, Paris, Le Seuil.
- Braudel** Fernand, 2013 [1963], *Grammaire des civilisations*, Paris, Flammarion.
- Brickell** Katherine, 2014, « "The Whole World Is Watching": Intimate Geopolitics of Forced Eviction and Women's Activism in Cambodia », *Annals of the Association of American Geographers*, 104(6), p. 1256-1272.
- Carrier** Adeline, 2019, *Phnom Penh privatisée : la propriété à l'épreuve de la coutume*, Bangkok, IRASEC.
- CBRE**, 2020, *Sihanoukville poised for growth. The future of Cambodia's gateway*, rapport d'analyse de marché, Phnom Penh.
- Desage** Fabien, **Morel Journal** Christelle, **Sala Pala** Valérie (dir.), 2019, *Le peuplement comme politiques*, Presses universitaires de Rennes, p. 17-34
- Fauveaud** Gabriel, 2015, *La production des espaces urbains à Phnom Penh. Pour une géographie sociale de l'immobilier*, Paris, Éditions de la Sorbonne.
- Fauveaud** Gabriel, 2022, « Planification urbaine, autoritarisme et capitalisme : une perspective à partir du Sud global », dans Fabrice Arougues (dir.), *Géographies du politique*, Paris, Atlande, p. 305-314.
- Franceschini** Ivan, 2020, « As far apart as earth and sky: a survey of Chinese and Cambodian construction workers in Sihanoukville », *Critical Asian Studies*, 52(4), p. 512-529.
- Hall** Derek, 2011, « Land grabs, land control, and Southeast Asian crop booms », *Journal of Peasant Studies*, 38(4), p. 837-857.
- Hall** Derek, **Hirsch** Philip, **Li** Tania, 2011, *Powers of exclusion: land dilemmas in Southeast Asia*, Honolulu, university of Hawai'i Press.
- Harms** Erik, 2016, « Urban Space and Exclusion in Asia », *Annual Review of Anthropology*, 45, p. 45-61.
- JICA, MLMUPC**, 2010, *The study on national integrated strategy of coastal area and master plan of Sihanoukville for sustainable development*, rapport, Cambodia, JICA-MLMUPC.

- Kolovou Kouri** Marina, **Sakuma** Shoko, **Ortiz** Catalina, **Astolfo** Giovanna, **Rhoads** Elizabeth, 2021, *Trajectories of spatial violence in Southeast Asian cities*, document de travail, Londres.
- Leitner** Helga, **Sheppard** Eric, 2018, « From kampungs to condos? Contested accumulations through displacement in Jakarta », *Environment and Planning A: Economy and Space*, 50(2), p. 437-456.
- Loughlin** Neil, **Milne** Sarah, 2021, « After the grab? Land control and regime survival in Cambodia since 2012 », *Journal of Contemporary Asia*, 51(3), p. 375-397.
- Peluso** Nancy Lee, **Lund** Christian, 2011, « New frontiers of land control: Introduction », *Journal of peasant studies*, 38(4), p. 667-681.
- Porteous** Douglas, **Smith** Sandra E., 2001, *Domicide: The global destruction of home*, Montréal-Kingston-Londres-Ithaca, McGill-Queen's Press.
- Rhoads** Elizabeth, 2018, « Forced evictions as urban planning? Traces of colonial land control practices in Yangon, Myanmar », *State Crime Journal*, 7(2), p. 278-305.
- Roy** Ananya, 2011, « Slumdog Cities: Rethinking Subaltern Urbanism », *International Journal of Urban and Regional Research*, 35(2), p. 223-238.
- Royal Government of Cambodia**, 2015, *Cambodia Industrial Development Policy 2015-2025*, document de politique publique, Cambodia, Royal Government of Cambodia.
- Schoenberger** Laura, **Beban** Alice, 2018, « "They turn us into criminals": Embodiments of fear in Cambodian land grabbing », *Annals of the American Association of Geographers*, 108(5), p. 1338-1353.
- Spivak Gayatri** Chakravorty, 2005, « Scattered speculations on the subaltern and the popular », *Postcolonial studies*, 8(4), p. 475-486.
- Springer** Simon, 2013, « Illegal Evictions? Overwriting Possession and Orality with Law's Violence in Cambodia », *Journal of Agrarian Change*, 13(4), p. 520-546.
- Springer** Simon, 2015, *Violent neoliberalism. Development, discourse, and dispossession in Cambodia*, New York, Springer.

Young Iris Marion, 2011, *Justice and the Politics of Difference*, Princeton-Oxford, Princeton University Press.

Zoomers Annelies, 2010, « Globalisation and the foreignisation of space: seven processes driving the current global land grab », *The Journal of Peasant Studies*, 37(2), p. 429-447.